

RAPPORT DE MISSION EFFECTUÉE A BUKAVU

A. INTRODUCTION

En exécution de l'Ordre de mission N°037/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2024 du 22 mai 2024 dont copie en annexe, une équipe composée d'un délégué de la société civile et d'un membre du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, avec l'accompagnement d'un agent de COREF, a effectué une mission officielle à Bukavu dans la province du Sud-Kivu à charge du Projet ENCORE/COREF.

➤ Composition de la délégation :

- M. Jean Claude KATENDE, Délégué de la Société civile ;
- M. Raoul MUSAU MWANA, Expert Technique chargé de la collecte des données et questions juridiques à l'ITIE-RDC.
- Mme Grâce MUGARUKA, Agent COREF.

➤ **Objet de la mission :** Organiser un atelier des parties prenantes pour améliorer le projet de Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2022.

➤ **Durée de la mission :** du 09 au 16 juin 2024, soit 08 jours.

➤ Difficultés rencontrées :

- Le défaut d'impression des documents de travail (projet de cadrage) plutôt que des supports numériques (flash disk) fournis.

B. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est déroulée de la manière qui suit :

1. Du Voyage

Arrivés le lundi 10 juin à Bukavu

2. Préparation technique

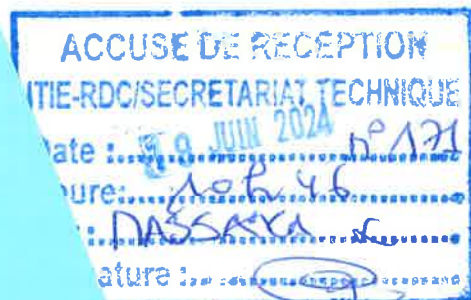
Mardi 11 juin 2024 :

- ✓ Présentation des civilités
- ✓ Prise de contacts avec le
- ✓ Visite de la salle de l'hôtel

3. Tenue de l'atelier

- ✓ **Lieu :** Salle de l'hôtel Elisabeth
- ✓ **Date :** les 12, 13 et 14 juin 2024
- ✓ **Participation :** l'atelier a enregistré la participation des administrations publiques locales (DPMER, Div des mines et Gouvernorat de province), des entreprises minières et de la Société civile locale.

Participants	12/06	13/06	14/06	Taux
Hommes	28	29	29	80%
Femmes	07	07	07	20%
Composante	12/06	13/06	14/06	Taux
Institutions publiques	06	06	06	17,14 %
Entreprises minières	04	04	04	11,43 %
Société civile	24	25	25	71,43 %



- **Première journée, le mercredi 12 juin 2024**

Après le mot de cadrage de l'activité du jour par l'Expert de l'ITIE-RDC suivi de la photo de famille, un exposé sur le Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2022 a été présenté autour des points suivants : Préliminaires, Cadrage du Rapport 2022, Mandats, Méthodologie, Limitations du Cadrage, Vue d'ensemble du secteur extractif, Contexte des industries extractives, Eléments fondamentaux du Cadrage, Outils et Procédures de collecte, Eléments d'évaluation, Observations sur le secteur minier.

Un échange fructueux a permis aux participants de donner leurs premières réactions sur la présentation du Cadrage et une clarification a été donnée à la satisfaction des participants.

- **Deuxième journée, le jeudi 13 juin 2024**

Cette journée a été consacrée à la constitution de trois groupes de travail. Ces groupes ont été répartis pour traiter et analyser le Cadrage afin d'y apporter des propositions d'améliorations, comme suit :

- Groupe I : Préliminaires, Matérialité des flux et des entreprises et Informations du contexte
- Groupe II : Périmètre des entreprises, des Entités de l'Etat et du Référentiel des flux
- Groupe III : Exhaustivité, fiabilité, désagrégation et ponctualité.

- **Troisième journée, le vendredi 14 juin 2024**

Après le travail en groupe, une séance de restitution en plénière a permis de présenter les améliorations et suggestions formulées par chaque groupe dont une compilation faite par les participants a été adoptée pour sanctionner la fin des travaux.

Dimanche 16 juin 2024 : Retour à Kinshasa.

C. RECOMMANDATIONS

A l'issue de cet atelier, quelques recommandations pertinentes ont été retenues :

- Vulgariser la Norme ITIE en province ;
- Renforcer les capacités des acteurs de la société civile sur la gouvernance des ressources naturelles du secteur extractif et sur l'ITIE.

D. SUGGESTION

Au regard des difficultés rencontrées, nous suggérons à l'avenir de collaborer avec l'ITIE sur les rubriques du budget en fonction de la nature de l'activité et éviter des dépenses inutiles telles l'achat des flash disk au lieu des documents imprimés.

E. CONCLUSION.

La mission s'est bien déroulée globalement et la participation active de toutes les parties prenantes a été active.

Fait à Kinshasa, le 19 juin 2024

Pour la délégation



Raoul MUSAU MWANA
Expert Technique ITIE-RDC

Annexes : (i) Ordre de mission, (ii) Cartes d'embarquement (aller – retour) (4), (iii) Go pass et taxes aéroportuaires (aller-retour) (4), (iv) Cartes d'embarquement traversée Goma-Bukavu-Goma (aller – retour) (4), (v) Document compilation des améliorations Pool de Bukavu.

ORDRE DE MISSION N° 037 /COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2024

Les personnes dont les noms et fonctions ci-après sont désignées pour effectuer une mission officielle **dans la Province du Sud-Kivu**.

Il s'agit de :

Noms	Fonctions
M. Jean Claude KATENDE	Délégué des Organisations de la Société Civile
M. Raoul MUSAU	Expert technique en charge des questions Juridique, de la collecte et analyse des données au Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC

Objet de la mission : Organiser un atelier des parties prenantes pour améliorer le projet de Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2022.

Durée de la mission : 09 jours

Date de départ : 09 juin 2024

Date de retour : 17 juin 2024

Itinéraire : Kinshasa – Goma – Bukavu – Goma – Kinshasa.

Moyen de transport : Avion et Bateau

Frais de mission : À charge du Projet ENCORE/Banque Mondiale

Les autorités tant civiles, militaires que celles de la Police Nationale sont priées d'apporter assistance aux porteurs du présent ordre de mission.

Fait à Kinshasa, le **22 MAI 2024**
Jean Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO


HUSI EXPRESS

6/0, Bld Kanyamuhanga
BP: 487 Goma,
RNC : 1843 Goma
RD Congo

N° IE /

Valant reçu et Carte d'embarquement valable pour un mois

GOMA - BUKAVU

TICKET PASSAGER

REP. M. RD CONGO

Date d'émission: 8/16/2024

+243 (0) 994 813 235
+243 (0) 974 645 680

GOMA +243 (0) 994 813 235
BUKAVU +243 (0) 994 813 235

Client: Raul Muzizi

Trajet:

Date de départ: 10/6/2024

Heure de départ: 14h30

Sans Valeur sans CACHET de l'Etablissement

Montage: USD FC

TVA.....

EMBARQUEMENT
Présenter vos
documents à l'heure
1 heure avant l

IHUSI EXPRESS
Date d'émission: 8.1.2024
+243 (0) 994 234 071
+243 (0) 998 821 195
GOMA
+243 (0) 994 813 235
+243 (0) 974 645 680
GOMA
Emission: 8.1.2024
Emission: 8.1.2024

IHUSI EXPRESS
16/0, Bld Kanyamuhanga
BP: 487 Goma,
NRC: 1843 Goma
RD Congo

BUKAVU

TICKET PASSAGER
N° IE / 087814 Valant reçu et Carte d'embarquement valable pour un mois

GOMA - BUKAVU

Trajet: **GOMA - BUKAVU**

Client: **JEAN-LOUIS MURE**

Date de départ: **10/01/2024**

Heure de départ: **21H30**

Montant: **1000000**

Franchise: **20** Kgs

TVA: **0000000000**

Sans Valeur sans CACHET de l'établissement

[illegible]

USI EXPRESS Direction Générale de Migration Poste Port Public de Bukavu TICKET PASSAGER Valable pour une semaine 7 jours		Date d'émis: 13/06/04 CONTACT +243 (0) 994 813 235 GOMA +243 (0) 974 645 680	
ajet : Kenot Musav ident : 14/6/04 heure de départ : 14h		Montant: 40 USD No IE / 12102	

84FI 230367
RAOUL
BU1222
16 JUN 2024
D1
AÉROPORT INTERNATIONAL DE KINSHASA
DIRECTION GÉNÉRALE DE MIGRATION
CÔTÉ

Boarding PASS
2303677499
16/06/2024 16:59:53
RAOUL/MUSAUMR
BU1222 16JUN24
GOM-FIH
AY
ZONE OB
19F
Siège/Seat

PROVINCE DU NORD-KIVU



DGR NK

Antenne Aéroport

QUITTANCE

N° 7071810

Assujetti: RAOUL
Article: 27022490.
Libellé: Taxe Statistique
d'embarquement local dans
les avions
Montant: 5.0 USD
CAA - GOMA - KINSHASA

Bon voyage / Mpepo Elamu / Enjoy Fly
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



VILLE DE KINSHASA
TAXE AÉROPORTUAIRE

Libellé

AÉROPORT INTERNATIONAL DE KINSHASA

Tarif: LOCAL / 5.00 USD

Nom: D

Compagnie: CAA - COMPAGNIE AFRICAINE

D'AVIATION

Agent: PEMBELE FELICIT

09/06/2024 6:05:02:56

TSE10091073

Bon voyage / Mpepo Elamu / Enjoy Fly

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Boardin
23036
09/06/2024 12:33
MUSAU/RAOI
BU1221 09
AY F
20

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
DIRECTION GÉNÉRALE DE MIGRATION
AÉROPORT INTERNATIONAL DE KINSHASA
16 JUN 2024
12:33

République Démocratique du Congo
RÉGIE DES VOIES AÉRIENNES



RVA SA

I.D.E.F.
GO-PASS

N° 921861

/3696/23/N

VALEUR: \$ 10

VOL N°:

DATE:

COMPAGNIE AÉRIENNE:

NOM DU PASSAGER:

SEXE: M ☐ F ☐

CHILD ☐

INF ☐

TYPE: Y ☐ C ☐

AÉROPORT DE DÉPART:

Contrôleur

Signature & Cachet Banque

République Démocratique du Congo
RÉGIE DES VOIES AÉRIENNES



RVA SA

I.D.E.F.
GO-PASS

N° 1092073

/3713/23/N

VALEUR: \$ 10

VOL N°:

DATE:

COMPAGNIE AÉRIENNE:

NOM DU PASSAGER:

SEXE: M ☐ F ☐

CHILD ☐

INF ☐

TYPE: Y ☐ C ☐

AÉROPORT DE DÉPART:

Contrôleur

Signature & Cachet Banque

DEMOCRATIQUE DU CONGO



DGR-NK

Antenne Aéroport

QUITTANCE

N° 3093723

Assujetti: CLAUDE
Atteint: 27022 904
Libellé: Taxe Statistique
d'embarquement local dans les

avions
Montant: 50 USD
AUTRE: GOMA -
Percepteur: KASUREKA JULIUMA
NGENDO

du 10/06/2024

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
DIRECTION GÉNÉRALE

16 JUN 2024
DI

AÉROPORT INTERNATIONAL DE GOMA

Boarding PASS
2303677500
16/06/2024 13:49:09
16JUN24
GOM-FIH
AY
21F
Siège/Seat
CLAUDE/KATENDE/JEANMR
1/22

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



VILLE DE KINSHASA

TAXE AÉROPORTUAIRE

Ticket PAS-SAGER

AÉROPORT INTERNATIONAL DE NDJILI

Tarif: IN IT / 500 USD

Mont: 011

Compagnie: Air Congo

Agent: ZAFICA CHANDI

09/06/2024 12:38:49

TSE10091078

Bon voyage / Mpepo Elamu / Enjoy Fly

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

I.D.E.F.
GO-PASS

N° 921819

/3696/23/N

VALEUR: \$ 10

DATE:

VOL N°:

COMPAGNIE AÉRIENNE:

NOM DU PASSAGER:

SEXE: M ☐ F ☐

CHILD ☐

INF ☐

TYPE: Y ☐ C ☐

AÉROPORT DE DÉPART:

Contrôleur A

Signature & Cachet Banque

Régie des Voies Aériennes



RVA S.A.

Régie des Voies Aériennes



RVA S.A.

I.D.E.F.
GO-PASS

N° 1167849

/3713/23/N

VALEUR: \$ 10

DATE:

/ 20

COMPAGNIE AÉRIENNE:

NOM DU PASSAGER:

SEXE: M ☐ F ☐

CHILD ☐

INF ☐

TYPE: Y ☐ C ☐

AÉROPORT DE DÉPART:

Contrôleur B

Signature & Cachet Banque

**LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER
D'AMELIORATION DU DRAFT DU RAPPORT DE CADRAGE 2022
PAR LES PARTIES PRENANTES (OSC) REGROUPEES EN 10 POOLS**

Date : 12 Juin 2024

Lieu : BUKAVU

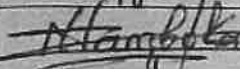
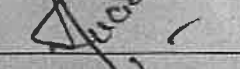
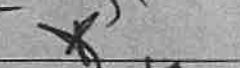
N°	NOMS ET POST NOMS	SERVICES	TELEPHONE	SIGNATURE
01	HEROD TSHILEGE	DP NEL M	0937211332	
02	KAFIRA Valérie	DP MER M Point focal	0993856867	
03	Juhan Maperu	GTT (Min) PCV Bukavu	0991311279	
04	GEOIRE NTAMBUKA	CASOC-GC M	0997724456	
05	IKULU ZEMBLA	PRIMERA M	0990815026	
06	Edouard AMANI	SO FENI	0974040635	
07	Jean-Benoit MUKEMERI	APRODHQ M	0994018478	
08	Aude CIMANVICA	Banque SK	0810400581	
09	BENEDICTE MASSINA	CK MINERALS	0975587042	
10	Patric WABAGUMA	IGF M	0999542323	
11	CHRISTIAN MAROY	BEST M	0973323234	
12	Jean-Claude KATENDE	ASADHO M	0811729908	
13	Grégoire KASAOI	MMKI M	0823907473	
14	Lucien MUKWATWA	DIVILINES M	0976744400	
15	Raoul MUSAV	ITIE-RAC M	0875076505	
16	Festus Hwaby Bazila	BESTRAC F	0992234326	
17	BONDEIE MATHALIE	FUD-GI F	0974923009	
18	Fredéric TULINABO	CDMC M	0971588374	
19	FABRICE HAZAMBI	ACADHOSHA M	0971590774	
20	Vernolicien RUBONEKA	GA M	0950324014	

JKL Minerals

**LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER
D'AMELIORATION DU DRAFT DU RAPPORT DE CADRAGE 2022
PAR LES PARTIES PRENANTES (OSC) REGROUPEES EN 10 POOLS**

Date : Le 13 Juin 2024

Lieu : BUKAVU

N°	NOMS ET POST NOMS	SEXE	Structure	TELEPHONE	SIGNATURE
01	AUDE GIMANUKA	F	Bureau J.K	0810400571	
02	Juhel KAPENZI	M	APPE GITHINGI	0991311279	
03	GEOIRE NIAMBUKA	M	COSOC-GL	0997724456	
04	Michel KUSHAGALUSA	M	J.A.N/ PADAH	0977848888	
05	IKULU ZEMISLA	M	PRIMERA	0990815026	
06	CHRISTIAN MAROY	M	BEST	0973323234	
07	Lucien MUKWATWA	M	GUININES	0976744400	
08	Raoul MUSAU	M	ITIERAC	0815076505	
09	Jervan BARIBOHE	F	BEST	0993233325	
10	Grégoire KASADI	M.	MMKI	0823907445	
11	BULEDI NYONGO duhad	M	IWANGIZAHININGA	0993234871	
12	KAFIRA Valérie	M	DPNER Point focal	0993856867	
13	HENOC TSHIVERIGE	M	DPNER	0997211332	
14	Daniel NAKATUDU	M	JKL	0970543242	
15	Chance Watukalwa	F	PUR	0974470428	
16	Justin ZI ZIKI	M	OPADHERN- ROL	0990609142	
17	FABRICE NAZAMBI	M	ACADHOSHA	0971590744	

**LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER
D'AMELIORATION DU DRAFT DU RAPPORT DE CADRAGE 2022
PAR LES PARTIES PRENANTES (OSC) REGROUPEES EN 10 POOLS**

Date : Le 14 Juin 2024

Lieu : BUKAVU

N°	NOMS ET POST NOMS	SEXE	Structure	TELEPHONE	SIGNATURE
01	Rwiza Hwaka Bazubuka	F	WASH	0919223434	Signature
02	Chana Watukalira	F	PUS	09744460485	Signature
03	Blaise BUBALA	M	GTMAH	0971037722	Signature
04	Hera Baso MUKEMERI	M	REPRODUC-SH	0994018478	Signature
05	Philémon CHIKWA	M	CENADEP	099775953	Signature
06	Edouard AMANI	M	SOFENI	0974040638	Signature
07	Eric MIKALAND	M	IBGRUK	097543467	Signature
08	Yégéire KASANI	M	MMHI	082330648	Signature
09	Esther AKSANT	F	NVIANNE	0874024500	Signature
10	Juhon MAFENZI	M	APBE	099731121	Signature
11	BONNIELE NATALIE	F	FUD-GL	0974923609	Signature
12	Lucien LUKWATWA	M	JUVIANES	076744400	Signature
13	MURIBBO YONGA Juviane	F	DPHER	0995216640	Signature
14	ACHILLE MUHIMUZI	M	CH-ET	0977879608	Signature
15	BULEDI NGONGO	M	INWANGIZA	099323471	Signature
16	Raoul MUSAU	M	ITIE RA	82 15076505	Signature
17	FABRICE HAZAHAY	M	ACADHOSHA	097155074	Signature

POOL DE BUKAVU

COMPILATION DES AMELIORATIONS

Réunies en atelier dans la salle 3 de l'Hôtel Elisabeth du 12 au 14 juin 2024, les parties prenantes ont, après analyse du projet de cadrage du Rapport ITIE-RDC 2022 à travers trois groupes de travail, formulé des propositions d'améliorations dont la compilation convenue et retenue est reprise ci-dessous.

Les groupes de travail constitués ont tablé sur les points clés du Cadrage répartis comme suit :

- **GROUPE 1** : Préliminaires, Informations du contexte, Matérialité des flux et des entreprises
- **GROUPE 2** : Périmètre des entreprises, des entités étatiques et Référentiel des flux
- **GROUPE 3** : Exhaustivité, fiabilité, désagrégation ou ventilation et ponctualité

I. PRELIMINAIRES, INFORMATIONS DU CONTEXTE, MATERIALITE DES FLUX ET DES ENTREPRISES

1. DES PRELIMINAIRES

Après analyse du rapport de cadrage du Rapport ITIE-RDC 2022, les membres du Groupe ont estimé que les éléments ci-contre nécessitent une attention particulière dans le rapport attendu du Secrétariat Technique et de l'Administrateur Indépendant. Il s'agit des aspects liés à :

Cette analyse a porté sur quatre points :

- cadrage du rapport ITIE 2022 au regard des mesures correctives formulées lors du premier atelier de validation ;
- Le cadrage du rapport ITIE 2022 au regard des innovations de la nouvelle norme ITIE 2023

En ce qui concerne :

1.1. La Gouvernance du GMP

Le Groupe a estimé que le GMP relativement aux exigences de la Norme ITIE 2023 et conformément à l'objectif du rapport de cadrage, il convenait que le rapport détermine avec précision, les données que doit contenir le rapport ITIE RDC 2022. Cela implique que le Rapport devrait donner tous les renseignements sur comment le gouvernement et le GMP comptent faire le suivi de la participation

de chaque composante dans le processus ITIE et ainsi s'assurer qu'aucune restriction n'entrave la participation de chaque composante.

- **Proposition d'amélioration :**

- *Détailler tous les mécanismes pris par le GMP en vue d'assurer la participation pleine et active de chaque partie ;*
- *Fournir des informations générales sur les mécanismes de prévention et de traitement des conflits d'intérêts perçus et réels au sein du GMP.*

Recommandation :

- Identifie à l'avance les éventuels conflits d'intérêt pouvant surgir pour chaque composante en tenant compte du contexte de l'exploitation ses RN en RDC,
- Identifie les mesures de mitigation et les présenter dans le rapport à publier ;

Le Groupe a remarqué que le Rapport ne renseigne pas avec précision, la manière dont le rapport final tiendra compte des aspects liés à l'intégration du genre dans tous les aspects. Il en est de même des mesures prises ou en cours susceptibles de garantir la conformité à ces deux exigences.

Par ailleurs, nulle part, le rapport du cadrage n'a renseigné les avancées du GMP en matière d'intégration du genre.

- **Proposition d'amélioration :**

- *Que le ST appelle le GMP à produire une note d'orientation à soumettre à chaque composante pour expliquer le besoin de renforcer la parité dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE. Ainsi, chaque composante devra, dans un délai convenu, renvoyer ses données au GMP qui devra les traiter et les présenter dans le rapport.*
- *Que chaque composante présente au GMP les éléments relatifs à sa contribution à l'égalité des chances et à l'introduction de la dynamique genre dans ses activités pour tendre vers une parfaite parité.*
- *Que le ST documente toutes les mesures prises par la RDC, les entreprises et la société civile pour intégrer la question du genre et de la parité.*

2. DES INFORMATIONS DU CONTEXTE

L'analyse du cadrage du rapport ITIE-RDC 2022 démontre que ce dernier ne renseigne pas comment le rapport va s'adapter aux nouvelles exigences de la norme 2023, d'une manière générale, et spécifiquement, sur les questions de la transition énergétique, la lutte contre la corruption, la mobilisation des recettes domestiques et l'intégration du genre.

Il s'observe que les éléments présentés sont pris dans leur globalité alors qu'en lisant le paragraphe un de l'objectif du cadrage, ce dernier sert à déterminer **avec précision**, toutes les données que le rapport va contenir.

Enfin, tout en tenant compte du fait que la prochaine validation reposera sur la norme 2023 ITIE, le Groupe a estimé que le cadrage devrait déjà aborder toutes les questions selon l'esprit et les innovations de la norme ITIE 2023 et préciser comment seront intégrées toutes les mesures correctives dans le rapport ITIE 2022.

Tel est le cas des informations sur :

(a) La transition énergétique

Le Groupe a compris que, conformément à l'Exigence 2.1.b de la Norme, les pays mettant en œuvre l'ITIE devraient divulguer un aperçu des engagements, des politiques et des plans nationaux en matière de transition énergétique qui sont pertinents pour les industries extractives.

Dans cet ordre d'idées, le rapport devrait décrire comment les aspects liés à la transition énergétique et aux risques climatiques vont être prise en compte dans la projection des recettes (5.3.b).

Pour ce faire, le Groupe a constaté qu'il est important que le ST ITIE ou l'Administrateur indépendant fassent un éclairage sur les projections faites en 2022 sur les prix et les recettes à percevoir du secteur extractif en général. Plus clairement, le rapport devra montrer comment le GMP va documenter tous les changements sur la transition énergétique intervenus (2.1.e). Pour cela, le cadrage doit revenir sur les minerais stratégiques d'une manière spécifique, le contexte de leur exploitation et les coins où ils sont exploités.

• Proposition d'amélioration :

- *Adresser une note au gouvernement et aux entreprises pour leur demander de fournir toutes les informations nécessaires (politique, les mesures en cours, les obstacles, etc.) sur les questions de la transition énergétique et comment elle est intégrée dans la projection des recettes et dans les projets d'investissement des entreprises ;*
- *Donner un aperçu général aux entreprises étatiques sur comment les décisions en termes d'investissements vont s'aligner sur la question de la transition énergétique (2.6.d) ;*
- *Définir le mécanisme de collecte des informations sur la production et l'exportation des minerais stratégiques. Il peut s'agir d'une fiche de collecte qui devra reprendre les colonnes suivantes colonne province, site, minerais, flux rapporté et statistique d'exportation.*

Toutefois, le GMP devra développer une matrice pour documenter tous les changements en rapport avec la transition énergétique pour que les informations reçues soient traitées au niveau du GMP suivant la matrice qui sera développée à l'interne et soumise aux parties prenantes pour contribution.

(b) L'impact environnemental

Le Groupe estime que le Rapport de cadrage n'a pas fourni des informations détaillées sur la manière dont les questions de divulgation des dispositions juridiques et règles administratives contenant la gestion de l'environnement, le suivi des projets extractifs ainsi que les pratiques réellement appliquées seront prises en compte.

- **Proposition d'amélioration :**

- *Le ST ITIE adresse une Note administrative au Gouvernement et à l'ACE afin de rendre disponibles toutes les dispositions juridiques et administratives relatives à la collecte des informations.*

(c) la propriété effective

Le Groupe a estimé que le rapport de cadrage devrait donner de manière détaillée une approche pratique qui sera utilisée pour s'assurer de la fiabilité et de l'exhaustivité des données à insérer dans le rapport.

Ainsi, pour les registres des bénéficiaires directs, le cadrage devrait s'aligner sur les mesures correctives dans l'ensemble. En même temps, le rapport devrait documenter les obstacles qui entravent la signature de l'arrêté et la mise en place des registres y relatifs.

Au regard de la recommandation du SI et tenant compte du contexte, il est important que le cadrage définisse à l'avance les types d'entreprises qui seront privilégiées lors de la divulgation des données. Cela doit tenir compte du type de licence détenue, des substances exploitées ou encore de toute autre raison jugée nécessaire. Dans ce cas, une mention spéciale doit être faite sur les obstacles rencontrés lors la récolte des données.

Enfin, le Groupe a estimé qu'en ce qui concerne les prestataires de services hors du secteur extractif, le cadrage doit documenter les informations nécessaires sur les modalités pratiques de la divulgation de leurs propriétés effectives en RDC en vue du respect des dispositions relatives au contenu local et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

3. MATERIALITE DES FLUX ET DES ENTREPRISES

3.1. La transmission des flux au Secrétariat Technique

Pour le Groupe, il est étonnant que certaines entreprises du Sud-Kivu ont bien déclaré leurs paiements au ST sans que cela n'apparaissent dans le rapport de cadrage pour le compte du Sud-Kivu. Pour cela, il convient au ST ITIE et GMP d'envisager des mécanismes concrets de transmission des données qui ne soient pas conditionnées aux soins des Gouverneurs de Province quoique cela réponde actuellement à l'exigence de la fiabilité.

- **Proposition d'amélioration :**

- *A cet effet, le Groupe propose une certaine flexibilité au niveau de la norme pour considérer les données transmises par les régies sans tenir compte de l'obligation de leur transmission par le Gouverneur de Province afin d'intégrer toutes les données -dont l'impact est certain sur l'image des entreprises déclarantes en province.*
- *Par rapport à l'intégration des flux monétaires et au seuil de matérialité, les membres du Groupe se demandent si la fixation du seuil est aléatoire ou totalement subjective. Ils cherchent à savoir quel organe de le fixer ? La décision doit être documentée par les parties prenantes.*

3.2. Mobilisation des recettes domestiques

Pour plus de transparence sur les questions de la mobilisation des recettes, le Groupe s'est appesanti sur les cas de la gouvernance du FOMIN et du FONAREV estimant que le cadrage devrait les aborder de manière spécifique afin de rencontrer les exigences de la norme ITIE 2023 et ainsi alimenter le débat public autour.

Tel est le cas des questions soulevées au point 3.2.12 sur les transferts infranationaux où le cadrage ne fait qu'effleurer la question de FONAREV sans pour autant démontrer comment il sera documenté dans le rapport. Et pourtant, au regard de ce qui est évoqué, l'avènement du FONAREV impacte sur la répartition de la redevance minière telle que définie à l'avance par le Code Minier.

- **Propositions d'amélioration :**

- *Que le Secrétariat technique initie un programme (Format logiciel ou autre) qui aidera les parties prenantes à pouvoir récolter les dues du trésor public sous format guichet unique et ensuite répartir entre ces parties au prorata de pourcentage.*
- *Eclairer les différentes parties prenantes sur la question de FONAREV.*

3.3.Paiements infranationaux

Comme signalé dans le résumé exécutif, certaines entités publiques et ETD n'ont pas transmis les données attendues d'elles. Il est important que le cadrage documente les défis réels rencontrés lors de la collecte et les mesures plus efficaces qui sont mises en place pour les surmonter afin d'obtenir les données exhaustives et ainsi répondre aux recommandations et mesures correctives du Secrétariat International lors de la validation (page 62).

Il importe de souligner que faute des données de certaines ETD et régies, le rapport ne saura pas valoriser le niveau réel de participation au développement local (transparence), tant au niveau de l'affectation que de la contribution au développement local. Dans cette logique, s'agissant des entreprises exploitant à cheval entre deux Entités Territoriales décentralisées, le Groupe estime que le cadrage devrait tenir compte du paiement des flux monétaires et des dépenses sociales entre ces entités conformément à la législation en vigueur. De ce point de vue, le cas de Namoya Mining a été évoqué comme un cas précis de non transparence au niveau du Sud-Kivu.

Le Groupe considère qu'il est important de préciser le mécanisme qui sera mis en place pour obtenir des informations fiables et exhaustives des ETD et régies car elles sont absentes du Rapport de cadrage.

- **Proposition d'amélioration :**

- *Produire une Note d'orientation aux ETD sur la méthode appropriée pour la collecte des données ITIE. Cela comporte également la collecte manuelle au regard du contexte congolais. La note devra tenir compte des mesures correctives (page 62) ;*
- *S'appuyer sur les solutions locales et les acteurs locaux pour obtenir d'eux les données authentiques lors de la collecte ;*
- *Accorder un délai raisonnable aux ETD et régies pour fournir des éléments exhaustifs.*

3.4.Equité et Genre

En général, nous pensons que les éléments du cadrage n'ont pas approfondis les notions sur la façon dont le rapport tiendra compte de l'intégration du genre dans tous les aspects, les mesures qui seront prises ou en cours, pour garantir la conformité à cette exigence. Mais également, les avancées du GMP en matière d'intégration du genre n'a pas été exploitée.

• **Propositions d'amélioration :**

- *Que le Secrétariat Technique de l'ITIE appelle le GMP à produire une note d'orientation à soumettre à chaque composante pour expliquer le besoin des renforcements des capacités sur le genre dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE. Chaque composante devra dans un délai convenu, renvoyer les données au GMP qui devra les traiter et les présenter dans le rapport.*
- *En ce qui concerne le suivi de l'avancement de la parité, que chaque composante présente au GMP comment il contribue à l'égalité du genre pour tendre vers la parité.*
- *Dans le contexte, que soit documenter toutes les mesures que prenne la RDC dans toutes les phases en commençant par l'octroi des contrats et licences d'une part, et de l'autre part les entreprises et la société civile pour intégrer la question du genre et de la parité.*

3.5.Lutte contre la corruption

L'exigence 2.1.a de la norme ITIE 2023 exige au pays mettant en œuvre l'ITIE de divulguer les informations sur la prévention de la corruption.

Dans le rapport de cadrage, il est important de présenter les avancées que connaît le pays sur les questions de corruption d'une part, et d'autres part que les entreprises divulguent leur politique de lutte contre la corruption (Exigence 2.6.c) et comment elles gèrent les risques (Attente 7). Aussi à l'exigence 1.2.b, on attend que les entreprises siégeant au comité exécutif de s'investir d'une manière rigoureuse dans le processus de vérification.

• **Propositions d'amélioration :**

- *Documenter le cadre légal sur la corruption en démontrant toutes les avancées et les obstacles que connaît le pays dans la lutte contre la corruption ;*
- *Faire une note aux entreprises pour leur demander de divulguer leurs politiques de lutte contre la corruption ;*
- *Dans les rapports, que ces données soient présentées d'une manière claire afin d'édifier les parties prenantes sur toutes les avancées en rapport avec la question de la lutte contre la corruption.*

Pour les entreprises qui siègent dans le comité exécutif, que le ST leur demande des informations sur comment elles s'investissent dans la question de vérification rigoureuse de la lutte contre la corruption.

3.6. Dépenses sociales et environnementales

Dans les points développés sur le contexte des industries extractives (3.2), la question des dépenses sociales n'a pas été soulevée, alors qu'au point 4.1.2.e on renvoi au point 3.2 pour avoir des renseignements sur la question. Dans ce cas le cadrage devrait :

- déterminer en amont les mécanismes de divulgation pour toute entreprise déclarante lorsque la dépense sociale a été exécutée par un tiers.
- documenter dans quelle mesure le rapport prendra en compte les questions des dépenses sociales et des paiements environnementaux.
- documenter en amont comment les mesures correctives seront prises en compte dans le rapport et de quelle manière les données seront captées.

3.7. Autres questions pertinentes (généralités sur la norme ITIE 2023)

Dans ce chapitre, le Groupe est revenu sur la problématique de la publication des contrats dont le rapport ne fait pas mention. Il est ici question du rapport relatif aux trois blocs pétroliers cédés au Sud-Kivu, d'une part, et la problématique de la désagrégation des données reprises au tableau 09 du rapport de cadrage, sur les entreprises ayant atteint le seuil de matérialité pour les montants perçus.

II. DU PERIMETRE DES ENTREPRISES, DES ENTITES ETATiques ET DU REFERENTIEL DES FLUX

1. Périmètre des entreprises privées

1.1 Secteur pétrolier

a. Observations générales

Le cadrage n'a pas abordé les questions spécifiques d'octroi des appels d'offres, surtout en essayant de comparer les faits et la loi.

• Propositions d'amélioration :

- *Documenter le processus d'octroi des appels d'offres en essayant de comparer les faits et la loi, pour lever l'équivoque autour des certaines questions en rapport spécifiquement avec le bloc MAKELELE et le contrat ALFAJIRI*
- *Nécessité d'élucider les critères de passation du marché ayant conduit à la sélection de **Symbion Power and Red** et ayant éliminé **Winds Exploration and Production LLC** et **Alfajiri Energy Corporation** pour vérifier la conformité à la norme exigence 2.2. Il y a lieu qu'il soit précisé aussi la phase à laquelle Symbion se trouve (exploration, développement ou*

exploitation) et quels types d'exonérations (totale ou partielle) elle bénéficie.

1.2 Secteur Minier

Quoi qu'œuvrant dans l'exploitation minière artisanale et tenant compte des paiements qu'aurait réalisés **PRIMERA GOLD DRC SA** en 2022 pour atteindre le même niveau de transparence avec les autres, il s'avère important qu'elle soit retenue dans la déclaration de l'ITIE 2023.

- **Propositions d'amélioration :**

- *Que les flux des entités de traitement et des comptoirs soient pris en compte dans le rapport 2022.*

1.3 Les entreprises publiques

Au regard de la norme exigence 4.5.a et 4.6, il se pose un sérieux problème sur l'identification physique de la **société SAKIMA** au Sud-Kivu, de la fiabilité et de l'exhaustivité de ses déclarations alors que cette société est redevable des taxes, impôts, droits et redevances à la province.

Par rapport aux 19 entreprises ayant quitté le périmètre, les raisons ou les causes matérielles de leur recul devront être évoquées dans le rapport 2022 pour permettre éviter que certaines entreprises, par certaines manœuvres dilatoires en vue d'une évasion fiscale, ne puissent pas expressément s'écarter de la norme pour ne pas être traçables.

2. Périmètre des entités étatiques

Pour la régie provinciale du Sud-Kivu, les données sont disponibles mais n'ont pas encore été certifiées par l'autorité habilitée.

Il est recommandé que la BCC, le Ministère des Hydrocarbures et la Province du Sud-Kivu et ses ETD soient rappelés à la transmission de leurs données afin qu'elles figurent dans le rapport à venir.

3. Référentiel des flux

Observations générales

Le projet SICOMINES reste au centre du débat par rapport à l'ancien contrat conclu avec la RDC et l'avenant signé en mars 2024.

Aucun rapport ITIE n'a jamais apporté des éléments des réponses sur toutes les recommandations issues de la société civile, et ce, malgré l'exigence de la fiche de collecte dont ce cadrage fait encore référence pour collecter les nouvelles

données. Les recommandations tournaient autour des infrastructures prévues et réalisés, les modalités de passation des marchés, les rapports d'évaluation des ouvrages remis au gouvernement, etc.

- **Propositions d'amélioration :**

- *Que le ST aborde clairement le mécanisme qu'il va mettre en place pour s'assurer d'avoir les informations exhaustives en rapport avec le projet SICOMINES ;*
- *Donner une meilleure compréhension de la situation du projet SICOMINE sur le financement des projets d'infrastructures ;*
- *Donner une meilleure compréhension de la situation de la SICOMINE sur le financement des projets d'infrastructure ;*
- *Partager un lien d'information sur l'état d'avancement des projets initiés dans le premier contrat ;*
- *Préciser les critères sur lesquels est basée la sélection des nouveaux projets contenus dans l'avenant ;*
- *Comment se fait le choix des entreprises de sous-traitance (appel à manifestation et critères de sélection).*
- *Que la fiche de collecte renseigne les informations sur la nouvelle planification, l'écart constaté et un commentaire sur l'ouvrage présenté.*

Note : il y a nécessité d'incorporer dans le cadrage 2023 les 11% du FONAREV.

III. EXHAUSTIVITE, FIABILITE, DESAGREGATION OU VENTILATION ET LA PONCTUALITE

1. EXHAUSTIVITE

➤ La transition énergétique

En se basant sur la norme ITIE 2023 en son exigence 2.1.b et 2.1.c qui exigent aux pays mettant en œuvre l'ITIE de divulguer un aperçu des engagements, des politiques et des plans nationaux en matière de transition énergétique qui sont pertinents pour les industries extractives. Aussi, décrire comment les aspects liés à la transition énergétique et aux risques climatiques vont être prise en compte dans la projection des recettes (5.3.b) mais également les pays sont encouragés de divulguer une description sommaire des mécanismes de tarification de la taxe sur le carbone pour les industries extractives.

Par ailleurs, le rapport devra montrer comment le GMP (Groupe Multipartite) va documenter tous les changements sur la transition énergétique intervenu (2.1.e).

Il est important que le rapport du cadrage revienne déjà sur les minerais stratégiques d'une manière spécifique, le contexte de leur exploitation, leur provenance et leur impact sur les communautés locales.

- **Propositions d'amélioration :**

- *Adresser une note au gouvernement et aux entreprises pour leur demander de fournir toutes les informations nécessaires (politique, les mesures en cours, les obstacles, etc.) sur les questions de la transition énergétique et comment elle est intégrée dans la projection des recettes et dans les projets d'investissement des entreprises.*
- *Pour ce qui est des entreprises de l'Etat, il est important que le cadrage du rapport donne un aperçu sur comment les décisions en termes d'investissement vont s'aligner sur la question de la transition énergétique (2.6.d).*
- *Que le GMP développe une matrice pour documenter tous les changements en rapport avec la transition énergétique ;*

Les informations reçues seront traitées au niveau du GMP suivant la matrice qui sera développée à l'interne, et soumise aux parties prenantes pour contribution.

- *Définir le mécanisme de collecte des informations sur la production et l'exportation des minerais stratégiques. Il peut s'agir d'une fiche de collecte des données qui devrait reprendre les colonnes suivantes : province, site, minerais, flux rapporté et statistique d'exportation.*

2. FIABILITE

En référence de la norme 4.9.c de l'exigence de l'ITIE 2023, le GMP est exigé de convenir d'une procédure permettant d'assurer la qualité et la fiabilité des données conformément à une procédure standard approuvée par le conseil d'administration de l'ITIE.

Lors de l'élaboration du rapport de cadrage, nous remarquons que cette exigence a été prise en compte par le comité exécutif de l'ITIE.

La conséquence avec cette exigence est qu'il y a des données qui n'ont été prises en compte lors de l'élaboration du rapport par le fait que certaines autorités du niveau local ne l'ont pas certifié afin de répondre aux exigences de la norme.

- **Propositions d'amélioration**

- *Que le gouvernement prenne des mesures disciplinaires contre les autorités locales qui ne respecteront pas le délai imparti conformément aux exigences de la norme.*

- *Que le secrétariat exécutif communique officiellement aux provinces et ETDs concernés à travers une correspondance afin de ne pas rendre incomplet le rapport ITIE.*

3. DESAGREGATION OU VENTILATION

Considérant l'exigence 4.7 de la norme ITIE qui veut que la ventilation dans les vulgarisations publiques de paiement versés par les entreprises et des recettes issues des secteurs pétrolier, gazier et minier permettant au public d'évaluer la mesure dans laquelle le gouvernement peut assurer un suivi de ses recettes, conformément à son cadre juridique et fiscal. Il s'agit également de comprendre si le gouvernement perçoit la part qui lui revient de chaque projet extractif. Dans sa partie a, il est exigé des pays de mise en œuvre de divulguer les données de l'ITIE ventilées par projet, par entreprise, par entité gouvernementale et par flux de recettes. (4.7.a).

- **Propositions d'amélioration :**

- *Le vocable projet devrait être pris singulièrement par entité (province ou ETD) et non dans sa globalité pour permettre de tirer la part de chaque entité productrice afin de bien mesurer l'impact de flux dans son développement.*

4. PONCTUALITE

L'objectif de cette exigence étant d'assurer la ponctualité suffisante de vulgarisation publique des paiements effectués par entreprise issus de différents secteurs (pétrolier, gazier et minier) afin de permettre aux politiques de mettre en œuvre sa vision, il est important que les données ne doivent pas porter sur les années fiscales inférieures à 2 ans.(4.8.b).

Nous appuyons ce que dit le rapport de cadrage en respectant l'échéance des déclarations fixées par le comité exécutif de l'ITIE.

Fait à Bukavu, le 14 juin 2024

Cf. liste des participants en annexe